



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers anesthésistes

Question écrite n° 92138

Texte de la question

M. Martial Saddier attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les revendications exprimées par les infirmiers anesthésistes diplômés d'État (IADE). Ces derniers s'inquiètent pour l'avenir de leur profession avec l'émergence des infirmiers exerçant en pratique avancée issue du projet de loi relatif à la santé. Ils craignent en effet d'être assimilés avec l'ensemble des infirmiers de soins généraux alors même que leur formation est spécifique et s'exerce pendant 7 années : formation initiale de 3 ans avant d'obtenir le diplôme d'État infirmier, exercice de la profession en soins généraux pendant au moins 2 ans, épreuves du concours d'entrée à l'IADE, formation d'IADE de 2 ans. Pour répondre aux inquiétudes des professionnels concernés, il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend reconnaître la spécificité de la profession d'infirmier anesthésiste.

Texte de la réponse

Les infirmiers anesthésistes qui travaillent au bloc opératoire sont les collaborateurs indispensables des médecins anesthésistes réanimateurs. Ces infirmiers expriment des attentes, puisque l'exercice de leur profession évolue. Un travail est engagé avec eux depuis 2012. Leur formation a, dans un premier temps, été revue et il s'agit maintenant de réfléchir aux évolutions qui peuvent être apportées à l'exercice de leur profession. Depuis octobre 2015, les représentants des infirmiers anesthésistes sont régulièrement reçus par les services du ministère chargé de la santé pour conduire cette réflexion qui est programmée jusqu'à l'été prochain. Pour ce qui est de la rémunération, la grille statutaire des infirmiers anesthésistes a évolué à deux reprises, en 2012 et en 2015. Si nous voulons aller au-delà, indépendamment de la revalorisation du point d'indice qui vient d'être annoncée par le Gouvernement, il est d'abord indispensable de faire aboutir le travail qui a été engagé sur l'évolution de l'exercice du métier. C'est à partir de cette étape qu'il sera possible, à compter de l'été prochain, d'ouvrir le chantier sur l'architecture de la grille et, donc, de l'évolution indiciaire possible permettant de reconnaître à la fois le parcours professionnel des infirmiers anesthésistes et l'évolution de l'exercice de leur profession.

Données clés

Auteur : [M. Martial Saddier](#)

Circonscription : Haute-Savoie (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92138

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 décembre 2015](#), page 10327

Réponse publiée au JO le : [5 avril 2016](#), page 2718